

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2018/081

**Objet: Mise en place d'une réglementation
de circulation et de stationnement**

Le Maire de la Commune de DON,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, la demande de la société **SAGETRA** en date du **03/12/18**,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux de création d'un branchement pour le compte de GRDF, **Place du général de GAULLE** à DON, par la société **SAGETRA**, siège social, 492, rue du 14 juillet (62221) NOYELLES SOUS LENS, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La circulation réduite à 30Km/h et alternée par des feux tricolores si nécessaire, cela à partir du **7 janvier 2019 et pour une durée de 20 jours**.

Article 2 : Le chantier en cours devra être, chaque soir et week-end, protégé et signalé par des panneaux de signalisation aux normes en vigueur et ne pas gêner la circulation des piétons.

Article 3 : Une pré-signalisation, la signalisation d'interdiction, la déviation et les feux tricolores seront installés par la société **SAGETRA**.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie d'ANNOEULLIN, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication au recueil des actes administratifs de la Commune

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- Aux archives municipales,
- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- M. le Directeur de la société SAGETRA,
- La Police Municipale,

Fait à DON, le 04 décembre 2018

Le Maire,

André-Luc DUBOIS